
**Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du
21 septembre 2016**

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président

DAYE Maxime, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre, remplacé par FERAIN Marc
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DI RUPO Elio, Bourgmestre, remplacé par MARTIN Nicolas
DRAUX Didier, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
GALANT Jacqueline, Bourgmestre
LEFEBVRE Bruno, Bourgmestre empêché
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre

Le Conseil de Zone atteste que FERAIN Marc et MARTIN Nicolas interviennent dans le respect de l'article L1123-5, 2^e alinéa du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

MILHOMME Rudi, Commandant de zone a.i.
DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

**Marchés Publics – Rattachement marché for-cms_ Fourniture de véhicules particuliers
- Rapport d'approbation**

Le Conseil de Zone Hainaut-Centre,

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes, et plus particulièrement l'article 15 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile, et plus particulièrement les articles 35, 85 al.1^{er} et 117 et suivants ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Considérant que dans le cadre de leurs missions de prévention, les Techniciens en Prévention Incendie- civils (TPI-C) et les Techniciens en Prévention Incendie-pompiers (TPI-P), sont amenés à se déplacer régulièrement en utilisant des véhicules de service ;

Considérant qu'actuellement, le nombre de véhicules est insuffisant pour assurer les nombreux déplacements quotidiens effectués par les techniciens préventionnistes dans le cadre de leurs missions ;

Considérant que dans un premier temps, la Zone souhaitait acquérir 4 véhicules, afin de remédier à cette pénurie ;

Considérant que depuis le 22 juin 2015, la Zone a engagé du personnel administratif ;

Que ce dernier est également amené à utiliser les véhicules de service dévolus aux TPI-C et TPI-P, dans le cadre de leurs déplacements pour formations, réunions de travail en différents lieux de la Zone ;

Considérant que dans ces conditions, il est nécessaire d'acquérir un véhicule de service supplémentaire qui sera dédié aux déplacements du personnel administratif et de porter ainsi le nombre d'acquisition de véhicules de service, de 4 à 5 ;

Considérant qu'alors, la Zone souhaiterait passer un marché public pour l'acquisition de véhicules de service ;

Considérant qu'il est proposé de se rattacher au marché organisé par la Centrale de Marchés pour Services fédéraux du Service Public Fédéral « Personnel et Organisation » sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions du Cahier spécial des charges n° FORCMS-VV-076- lot 8 ci-joint (annexe I) ;

Considérant que ledit marché public se termine le 31 juillet 2018 ;

Considérant que le rattachement à ce marché permettra à la Zone d'acquérir cinq véhicules de service de la marque Opel Corsa, 5 portes Enjoy, au prix unitaire de 8.259,45 € HTVA ;

Considérant que le rattachement au marché organisé par la Centrale de Marchés pour Services fédéraux du Service Public Fédéral « Personnel et Organisation » permettra à la Zone de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;

Considérant que la dépense inhérente à cet achat sera imputée sur la fonction 35101/743-52/40 inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2016 pour un montant total de 41.297,25 € HTVA ou de 49.969,67 € TVAC ;

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le rattachement à la Centrale de Marchés pour Services fédéraux du Service Public Fédéral « Personnel et Organisation » sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir adjudicateur, conformément aux dispositions du Cahier Spécial des Charges n° FORCMS-VV-076- lot 8 ;

Article 2 : D'approuver l'imputation de la dépense inhérente à ce marché sur la fonction 35101/743-52/40 inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2016 pour un montant total de 41.297,25 € HTVA ou de 49.969,67 € TVAC.

Par le Conseil :

La Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,



Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,



Pascal HOYAUX